

Selon le décret exécutif [n° 16-176 du 14 Juin 2016](#) fixant les statut-type de l'école supérieure

1- Missions du Conseil Scientifique

- le projet d'établissement ;
- les plans annuels et pluriannuels de formation et de recherche ;
- les projets de création de modification ou de dissolution de départements et, le cas échéant, d'unités et de laboratoires de recherche ;
- les programmes d'échange et de coopération scientifique nationaux et internationaux ;
- les bilans de formation et de recherche ;
- les programmes de partenariat avec les divers secteurs socio-économiques ;
- les programmes des manifestations scientifiques ;
- les actions de valorisation des résultats de la recherche ;
- les bilans d'acquisition de la documentation scientifique et technique ;
- les actions relatives à l'innovation, la veille, au transfert de technologie et l'entrepreneuriat ;
- les activités de formation continue, de perfectionnement et de recyclage ;
- les actions relatives à la mise en place d'une démarche assurance qualité dans l'enseignement ;
- les actions relatives à la mise en place d'un système d'information.

Il donne son avis sur toute autre question d'ordre pédagogique et scientifique qui lui est soumise par son président.

Il propose les orientations des politiques de recherche et de documentation scientifique et technique.

Le directeur porte à la connaissance du conseil d'administration, les avis et recommandations émis par le conseil scientifique.

2- Composition

- Le Directeur de l'Ecole, président ;
- Les directeurs adjoints;
- Les chefs de départements;
- Les présidents des comités scientifiques de département s;
- Le ou les directeurs d'unités et / ou de laboratoires de recherche s;
- Le directeur de la bibliothèque;
- Un représentant élu des enseignants de rang de professeur ou à défaut de maître de conférences par département ;
- Un représentant élu du corps des maîtres assistants;
- Un représentant élu des enseignants associés;
- Deux (2) enseignants permanents relevant d'autres établissements d'enseignement supérieur;

Le Conseil scientifique se réunit deux fois par an en session ordinaire, sur convocation de son président. Il peut se réunir en session extraordinaire à la demande soit du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, soit de son président, soit des deux tiers (2/3) de ses membres.

Le Conseil scientifique peut inviter toute personne dont la compétence peut être utile à ses travaux.

3- Liste des membres du conseil scientifique de l'école

Nom et Prénom

Qualité

HEBBOUCHE Abdelhamid

Directeur de l'école, président du conseil scientifique de l'école

MEDDI Mohamed

Directeur adjoint chargé des systèmes d'information et de communication et des relations extérieures

SALAH Bouâlem

Directeur adjoint chargé de la formation doctorale, de la recherche scientifique et du développement tec

DJOUDAR Dahbia Née HALLAL

Directeur adjoint chargé des enseignements, des diplômes et de la formation continue

HACHEMI Abdelkader

Chef de département Aménagement et Génie Hydraulique

ZEROUAL Ayoub

Chef de Département Hydraulique Urbaine

DERNOUNI Youcef

Chef de Département Irrigation et Drainage

DJELLAB Mohamed

Président du comité scientifique du département d'Hydraulique Urbaine

HADJ SADOK Ahmed

Président du comité scientifique du département d'Aménagement et Génie Hydraulique

BENLAOUKLI Bachir

Président du comité scientifique du département d'Irrigation et Drainage

KHETTAL Tahar

Maître de conférences classe A, représentant des enseignants du département d'Aménagement et Génie

RASSOUL Abdelaziz

Maître de conférences classe A, représentant des enseignants du département d'Irrigation et Drainage

AMMARI Abdelhadi

Maître de conférences classe A, représentant des enseignants du département d'Hydraulique Urbaine

ZEROUAL Ayoub

Représentant des maîtres de conférences

BOUKHELIFA Mustapha

Représentant des maîtres assistants

KOULAI Djaâfar

Maître associé

MEDDI HIND Née SALAG

Directrice de laboratoire de Recherche Génie de l'eau et de l'environnement

BOURAS Omar

Enseignant à l'université Saad Dahleb-Blida1

AOUABED Ali

Enseignant à l'université Saad Dahleb-Blida1

TALHI Sabrina

Directrice de la Bibliothèque

4- Textes réglementaires

- [Arrêté 336 fixant modalité répartition du CS des écoles 09 avril 2018](#)
- [Arrêté 337 fixant les modalités du CS 09 avril 2018](#)
- [Arrêté 291 fixant le Conseil scientifique des écoles du 04 avril 2018](#)